



SUCCESSION/DROIT PRIORITE ACQUISITION

Par **SAFA972**, le **20/05/2009** à **14:03**

Bonjour, Mon père est décédé il y a 5 ans, ma grand-mère est décédée depuis 10 ans et laisse en héritage sa maison, elle avait acheté sa maison avant son mariage, son mari a deux enfants, de mon côté, mon père à deux enfants. L'un des enfants du mari de ma grand-mère a loué la maison pendant 5 ans et a perçu la totalité des loyers (bail à son nom seulement). Le locataire a donné congé et j'ai pu récupérer les clés du logement. Je souhaite habiter cette maison car actuellement j'occupe un logement social et je voulais bénéficier de la priorité pour l'acquisition de ce bien. Toutefois, le service des eaux refuse de mettre l'abonnement à mon nom parce que je ne porte pas le nom de ma grand-mère, contrairement à sa belle-fille (normal puisque ma grand-mère s'est mariée) alors que je suis l'une des héritières du bien. De plus, depuis le départ du locataire, j'ai constaté suite à un cyclone, qu'il a des réparations à effectuer pour sauvegarder ce patrimoine. Je souhaite savoir quelle démarche entreprendre pour récupérer la part des loyers qui reviennent à mon frère et moi (je suis désignée par ma famille pour gérer la succession de mon père j'ai le papier signé de la mairie), dois-je entreprendre des travaux dans la maison pour sauvegarder le patrimoine ? ai-je le droit d'occuper la maison puisque je souhaite faire jouer mon droit à la priorité (j'occupe un logement social et je viens de perdre mon emploi), comment faire mettre l'abonnement l'eau qui a été fait coupé par la belle-fille de ma grand-mère depuis le départ du locataire (l'abonnement électricité est à mon nom) ? De plus, la feuille d'impôt arrive au nom de ma mère et c'est moi qui paye les impôts fonciers depuis 2 ans. Cette situation traîne depuis trop longtemps, merci de bien vouloir m'aider, malgré l'avocat, je trouve que cela n'avance pas. Merci d'avance